

CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Généralités

Les présentes clauses et conditions générales de vente (ci-après « **Conditions générales** ») s'appliqueront à tous les produits (ci-après « **Produits** ») vendus par Huhtamaki Oyj, portant le numéro d'entreprise 0140879-6 et domiciliée à Espoo en Finlande, ou une de ses filiales (ci-après « **Vendeur** ») à ses clients (ci-après « **Acheteur** ») et l'Acheteur sera censé accepter ces Conditions générales en commandant des Produits, sauf accord écrit spécifique contraire entre le Vendeur et l'Acheteur. Les présentes Conditions générales annulent les clauses ou conditions supplémentaires ou divergentes incluses dans le bon de commande de l'Acheteur ou auxquelles l'Acheteur ou le Vendeur fait référence, sauf accord contraire écrit spécifique.

2. Engagements du Vendeur

Le Vendeur garantit qu'à la date de la livraison les Produits seront conformes à ses spécifications de vente actuelles, en usage dans les pratiques commerciales normales du Vendeur (ci-après « **Spécifications de vente** »), sauf accord contraire spécifique écrit entre le Vendeur et l'Acheteur. Les descriptions, dessins, photographies, illustrations, échantillons, performances et données techniques, dimensions, poids, etc. contenus dans tout document promotionnel ou technique publié par le Vendeur sont susceptibles de modification sans préavis et ne seront pas considérés comme des Spécifications de vente en tant que telles. Le Vendeur ne sera pas responsable de défauts dans des pièces, matériaux et équipements qu'il n'a pas fournis ou fabriqués.

3. Propriété intellectuelle

3.1 Le Vendeur demeure le détenteur de tous ses droits de propriété intellectuelle et aucun élément des présentes n'accorde à l'Acheteur un titre, une licence ou un autre droit à des droits de propriété intellectuelle du Vendeur.

3.2 Sauf si les Produits sont fabriqués sur les instructions de l'Acheteur, le Vendeur garantit qu'à sa connaissance la fabrication des Produits n'enfreint aucun brevet du pays de fabrication. L'Acheteur assume toute la responsabilité et protège et dégage la responsabilité du Vendeur (y compris concernant des honoraires raisonnables d'avocats) quant à l'utilisation d'informations techniques, de brevets, concepts, marques de fabrique, noms commerciaux ou d'une partie d'entre eux, qu'ils soient imprimés ou apposés sur les Produits à la demande de l'Acheteur.

4. Garantie et limitation de responsabilité

4.1 Les engagements stipulés dans les Articles 2 et 3 ci-dessus sont les seules garanties du Vendeur applicables aux Produits.

4.2 Toute autre déclaration ou garantie de quelque nature qu'elle soit, expresse ou implicite, y compris mais sans limitation des garanties relatives à la qualité, la pertinence ou la qualité marchande des Produits ou l'adéquation à un usage particulier découlant de la loi ou autrement, est exclue.

4.3 L'Acheteur respectera toutes les lois et réglementations en vigueur. L'Acheteur inspectera à ses propres frais les Produits fournis immédiatement après la livraison. En cas de rejet d'un des Produits fournis pour cause de non-conformité aux Spécifications de vente, le Vendeur aura le droit de remplacer les Produits (ou la partie en question) gratuitement ou, à sa seule discrétion, de rembourser à l'Acheteur le prix des Produits réellement reçus par le Vendeur, mais le Vendeur n'aura aucune autre responsabilité à l'égard de l'Acheteur. L'omission de notifier toute réclamation par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de livraison et/ou l'utilisation des Produits livrés équivaudra à une acceptation sans réserve de ces Produits par l'Acheteur et à une renonciation de l'Acheteur à toutes les réclamations relatives à ces Produits.

4.4 Le Vendeur ne sera pas responsable de dommages causés par les actes ou omissions de l'Acheteur.

4.5 Sauf en cas de dommages directs causés aux Produits, de décès ou de préjudice corporel dus à un Produit défectueux, le montant maximum de dommages et intérêts recouvrables du fait d'une rupture de contrat ou de statuts, y compris d'une négligence, se limitera au prix payé par l'Acheteur pour les Produits expédiés faisant l'objet d'une demande de dommages et intérêts. Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de manques à gagner, pertes d'affaires, pertes de clientèle (directes ou indirectes) ou de dommages indirects, consécutifs, spéciaux, punitifs ou exemplaires, même si le Vendeur a pu être averti de la possibilité de ces dommages ou pertes et même si ces dommages ou pertes sont autrement indéniables ou raisonnablement prévisibles.

5. Prix et Conditions

5.1 Sauf accord contraire, le prix des Produits sera le prix du Vendeur en vigueur au moment de l'expédition. Le Vendeur se réserve le droit, par un avis écrit donné à tout moment avant l'expédition,

(i) de modifier le prix, les clauses et conditions de paiement ou de transport ou les prescriptions minimales par expédition préalablement convenus ; et

(ii) d'augmenter le prix de Produits en cas de hausse du prix ou du coût des Produits subie par le Vendeur en raison de fluctuations du taux de change, de réglementations des changes, de changements dans les droits ou taxes, d'augmentations du coût des matières premières, de la main-d'œuvre, de l'énergie ou du transport ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté du Vendeur.

L'omission de la part de l'Acheteur d'objecter par écrit le changement ou l'augmentation de prix dans les cas (i) ou (ii) susmentionnés dans les quinze (15) jours suivant la date de réception de l'avis du Vendeur sera considérée comme une acceptation. Si l'Acheteur objecte dans les quinze (15) jours suivant la date de réception de l'avis du Vendeur, ce dernier aura la possibilité (a) de continuer à livrer selon les clauses et conditions en vigueur avant le changement ou l'augmentation annoncée ou (b) d'annuler les quantités affectées de Produits avec prise d'effet immédiate, et avertira l'Acheteur en conséquence dans les quinze (15) jours suivant la réception de l'objection écrite de l'Acheteur.

5.2 Le prix convenu pour les Produits s'entendra toujours hors taxe sur la valeur ajoutée ou autres taxes similaires, droits ou impôts perçus par toute agence gouvernementale (y compris mais sans limitation ceux perçus au niveau de l'État ou municipal) concernant les Produits livrés en vertu des présentes. Si une loi ou réglementation en vigueur oblige le Vendeur à payer ou collecter les taxes énumérées ci-dessus sur les Produits livrés en vertu des présentes, l'Acheteur paiera ces taxes en plus du prix convenu pour les Produits.

5.3 L'Acheteur paiera chaque facture pertinente envoyée par le Vendeur pour les Produits dans les quatorze (14) jours au maximum suivant la date de la facture par virement bancaire direct sur le compte bancaire indiqué par le Vendeur, et ce sans compensation ou déduction. La date de paiement de factures du Vendeur est une clause essentielle de ces Conditions générales. Le taux d'intérêt pour des retards de paiement est le plus élevé des montants suivants : deux (2) % par mois ou le maximum autorisé par la loi en vigueur. Les modalités spécifiques de paiement seront celles stipulées dans la facture du Vendeur. L'Acheteur paiera les frais raisonnables de recouvrement du Vendeur, y compris les honoraires d'avocats et d'autres dépenses légales. Le Vendeur a le droit de déduire des montants ci-dessus dus par l'Acheteur tout montant payable par ce dernier.

6. Titre, livraison et risque de perte

6.1 Le Vendeur transférera les Produits avec un titre valable, sans privilège ni charge.

6.2 Jusqu'à la réception du paiement intégral par le Vendeur pour les Produits livrés :

(i) le Vendeur conservera le titre attaché aux Produits ;

(ii) les Produits seront dans la mesure du possible stockés séparément d'autres marchandises dans les locaux de l'Acheteur de manière à être facilement identifiables comme appartenant au Vendeur, et ;

(iii) l'Acheteur sera libre de revendre les Produits dans le cours normal des affaires ou d'utiliser les Produits dans tout processus à condition qu'une telle liberté soit considérée comme automatiquement annulée sans nécessiter de préavis si l'Acheteur néglige d'effectuer un paiement à son échéance, ou d'exécuter ou d'observer toute autre obligation de l'Acheteur, ou dépose son bilan ou est placé en administration judiciaire. Le Vendeur a alors le droit de signifier à l'Acheteur par écrit l'annulation de la fourniture de Produits.

6.3 Le Vendeur aura le droit d'entrer dans les locaux de l'Acheteur à tout moment afin d'enlever un des Produits dont il a conservé le titre et/ou lors de l'annulation de la liberté de l'Acheteur de revendre ou d'utiliser les Produits. L'Acheteur fournira à cet effet toute l'assistance nécessaire au Vendeur afin de localiser les Produits et d'en prendre possession et mettra rapidement les Produits à la disposition du Vendeur.

6.4 L'Acheteur sera entièrement responsable et protégera et dégage la responsabilité du Vendeur concernant l'ensemble des dettes, pertes, paiements, coûts, dommages, dépenses (y compris les honoraires d'avocats et autres dépenses légales) et autres dettes de toute nature subies par le Vendeur en raison du non-paiement par l'Acheteur de tout montant à son échéance et/ou de non-exécution ou de non-respect de toute autre obligation de l'Acheteur.

6.5 Si une confirmation de commande potentielle ne spécifie pas de conditions commerciales telles qu'elles sont définies dans les Incoterms, les Produits seront livrés départ usine (EXW) depuis les locaux du Vendeur et l'Acheteur supportera tous les risques de perte ou de dommages des Produits à partir de leur remise à l'Acheteur dans les locaux du Vendeur. Les conditions commerciales seront interprétées conformément à la dernière édition des Incoterms. Le délai de livraison ne constituera pas un facteur essentiel.

6.6 Pour les besoins des paragraphes précédents de cette section 6 et à défaut de preuve du contraire, les Produits livrés par le Vendeur à l'Acheteur seront considérés à tout moment comme revendus, utilisés ou transformés dans l'ordre dans lequel ils ont été livrés. Aucune clause des présentes ne donnera le droit à l'Acheteur de retourner les Produits au Vendeur.

7. Force Majeure

Aucune des parties ne sera responsable du non-respect de ses obligations si ce non-respect est dû à un accident, une panne mécanique d'installations, un incendie, une inondation, des catastrophes naturelles, une grève, un conflit du travail, une émeute, une révolte, une guerre, des actes de l'autorité gouvernementale, des pannes informatiques, l'indisponibilité de matériels, d'énergie ou de composants, des retards dans les transports ou d'autres aléas indépendants de la volonté de la partie affectée. En cas de force majeure affectant le Vendeur, les obligations de ce dernier peuvent être suspendues, sans responsabilité, aussi longtemps qu'un tel événement se produit, mais la relation d'approvisionnement restera sinon inchangée. La décision du Vendeur quant aux quantités des Produits affectés sera définitive et contraignante.

8. Confidentialité

8.1 Les parties aux présentes s'engagent réciproquement pendant la durée de la relation d'approvisionnement et trois (3) ans après l'expiration de celle-ci à garder strictement confidentielles toutes les informations confidentielles et tous les secrets commerciaux reçus de l'autre partie en rapport avec la relation d'approvisionnement et à n'utiliser lesdites informations que pour les besoins de la relation d'approvisionnement. L'obligation ci-dessus ne s'appliquera toutefois pas à des informations confidentielles

(i) dont la partie destinataire peut prouver qu'elle était en sa possession avant la première réception de l'autre partie ;

(ii) qui, à la date des présentes ou après cette date, sont connues du public sans qu'il y ait eu une infraction à cette obligation de confidentialité ; ou

(iii) dont la partie destinataire peut prouver qu'elle les a obtenues d'un tiers dans des circonstances autorisant leur divulgation à des tiers.

8.2 Les parties ne révéleront pas l'existence d'une coopération entre elles à des tiers, sans l'autorisation préalable écrite de l'autre partie.

8.3 Les actions de Huhtamaki Oyj sont cotées à NASDAQ OMX Helsinki Ltd. En raison de la coopération entre l'Acheteur et le Vendeur, l'Acheteur reconnaît la possibilité d'être devenu ou de devenir un initié en vertu des lois et réglementations applicables sur les valeurs mobilières et admet que les lois et réglementations pertinentes sur les valeurs mobilières entreront donc en vigueur et pourront contenir des restrictions supplémentaires et/ou plus strictes quant à la confidentialité et à l'utilisation d'informations reçues du Vendeur par rapport aux clauses des présentes Conditions générales.

8.4 En dépit de l'Article 8.1 ci-dessus, l'obligation de non-divulgation et de non-utilisation de secrets commerciaux et de savoir-faire de fabrication du Vendeur n'expirera pas.

9. Non-respect

9.1 Si l'Acheteur néglige de respecter une de ses obligations à l'échéance, le Vendeur a le droit, à sa discrétion, de refuser d'effectuer d'autres livraisons sauf au comptant, ou a le droit d'annuler ou de reporter des expéditions jusqu'à la réparation d'un tel manquement, ou a le droit de considérer ce manquement comme un refus définitif d'autres expéditions et d'annuler la relation d'approvisionnement.

9.2 Le Vendeur aura le droit d'exiger un paiement anticipé ou la fourniture d'une garantie avant le lancement de la production, l'exécution de livraisons en suspens ou la fourniture d'autres services en suspens, si le Vendeur prend connaissance de faits susceptibles de compromettre tout paiement par l'Acheteur à l'échéance.

9.3 Les droits ci-dessus seront cumulatifs, alternatifs et complémentaires à tout droit ou recours dont le Vendeur peut disposer en vertu des présentes Conditions générales ou de la loi ou en équité.

10. Exécution par des filiales

Toute obligation du Vendeur peut être exécutée, au gré de ce dernier, par Huhtamaki Oyj ou une de ses filiales. Les livraisons effectuées dans cette condition pourront être facturées par cette filiale et seront considérées comme exécutées par le Vendeur.

11. Cessions et Droits des tiers

11.1 L'Acheteur ne transférera ni ne cédera ses obligations à un tiers (à l'exception de filiales de l'Acheteur) sans l'accord préalable écrit du Vendeur.

11.2 Toute personne qui n'est pas une partie à un contrat contenant les présentes Conditions générales n'aura pas le droit (en vertu d'une loi ou autrement) d'appliquer une clause de ce contrat.

12. Non-renoncien

Le défaut d'exercer des droits ne constituera pas une renonciation à ceux-ci.

13. Divisibilité des clauses

Si une clause des présentes Conditions générales est jugée nulle ou inapplicable, la validité et l'applicabilité des clauses restantes ne seront pas affectées.

14. Droit applicable et résolution des litiges

14.1 Sauf accord contraire spécifique écrit, les présentes Conditions générales et la relation d'approvisionnement seront régies par les lois du domicile du Vendeur et interprétées en vertu de celles-ci. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980) ne s'appliquera pas aux présentes Conditions générales ou à la relation d'approvisionnement. 14.2 Sauf accord contraire spécifique écrit, les litiges, différends ou réclamations découlant de ou en rapport avec les présentes Conditions générales, la relation d'approvisionnement ou l'infraction, la résiliation ou la validité de celles-ci (de nature contractuelle ou non) seront définitivement réglés par voie d'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres désignés en vertu de ces Règles. L'arbitrage aura lieu au domicile du Vendeur et se déroulera en anglais. Indépendamment de ce qui précède, le Vendeur aura alternativement le droit de faire valoir ses propres prétentions à l'encontre de l'Acheteur devant les tribunaux du siège social de l'entreprise du Vendeur.

15. Amendements

Les présentes Conditions générales seront sujettes à d'autres amendements ou à une annulation par le Vendeur sans préavis à l'Acheteur et une version en vigueur est toujours disponible sur le site Web du Vendeur, www.huhtamaki.com.